



Madame la Préfète et Monsieur le Président du conseil départemental, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs membres du CDEN de Meuse

En premier lieu, le Sgen-CFDT remarque la pertinence du choix du nouveau co-président de ce CDEN par l'assemblée départementale. En effet, pour les années à venir, le CDEN de Meuse va être co-présidé par un enseignant. Les enjeux de la politique scolaire en Meuse lui sont connus du fait de son métier, bien-entendu, mais également du fait de son assiduité au sein des conseils d'administration du collège de son canton d'élection. En conséquence, il nous semble possible que le « plan collège » du département connaisse un second souffle. Sur ce point, pour nous, l'annonce d'aucune fermeture de collège sous sa mandature n'est qu'une première étape. Pour les étapes suivantes, nous sommes tous disposés à faire part de nos propositions.

De même, nous renouvelons notre demande d'être consultés par rapport au plan numérique de dotation des collèges du département. En effet, nous avons évoqué maintes fois dans cette assemblée la gestion de l'équipement informatique des collèges. Pour les personnels des collèges, ces décisions ont souvent été des « surprises ». C'est source de stress et de désagrément pour tous. Mais sur ce point nous sommes également optimistes. En effet, au vu du parcours de Jérôme Dumont, de son rôle dans les innovations numériques et pédagogiques du Mémorial de Verdun, nous espérons une meilleure prise en compte des attentes des collèges.

En deuxième lieu, nous prenons connaissance des ajustements de rentrée en Meuse. Sur ce point, pour les écoles comme les collèges, nous tenons à saluer le choix du directeur académique d'effectuer ces ajustements avant les congés d'été. C'est ainsi permettre une préparation sereine de la rentrée pour tous.

Enfin, nous souhaitons aborder le rapport d'activité du Comité départemental de suivi de l'école inclusive. Avant tout, nous posons la question de sa composition. A titre d'exemple, les AESH ne sont pas représentés. De même, il nous semble nécessaire qu'à l'avenir les organisations syndicales soient associées à ce comité. Nous aurions ainsi pu partager le premier point d'attention qui est l'accentuation des difficultés de diagnostics de situations de handicap dans la période de crise sanitaire que nous vivons. De même, pour l'allongement des délais de dotation de matériel pédagogique adapté pour les élèves en situation de handicap. Pour éclairer ces deux constats, nous tenons à rappeler les difficultés de la médecine scolaire liées au manque de personnels, surtout en Meuse.

Nous confirmons par ailleurs le constat fait dans le rapport que notre département subit « une dotation insuffisante qui ne permet pas la mise en œuvre des AESH « référents » ni d'assurer le remplacement des AESH absents. ». Résultat de ce double manque, pour les AESH comme pour les familles, la mise en place des PIAL est estimée inadéquate. En effet, certains élèves n'ont pas pu être suivis à hauteur de leurs besoins, le « ratio élèves accompagnés par ETP » étant « de 3,95 élèves (au 01/05/21) ». Quant aux AESH, la mise en place des PIAL occasionne une dégradation de leurs conditions de travail puisqu'un PIAL poursuit un double but contradictoire : une plus grande flexibilité et une amélioration des conditions de travail ! Sur ce point, il faut dire que le décret dédié à la revalorisation des AESH et applicable dès septembre 2021 n'est qu'une première étape. Pour aller plus loin, le Sgen-CFDT revendique, entre autres, la possibilité de prétendre à un emploi à temps complet pour les AESH (23h14 de durée moyenne du contrat en Meuse), un statut de fonctionnaire de catégorie B, le versement de l'indemnité compensatrice de la CSG et de l'indemnité REP-REP+ ou encore l'élargissement des conditions de remboursement des frais de déplacement. Cette dernière revendication prend tout son sens au vu de l'étendue des PIAL en Meuse. De même, il apparaît nécessaire de créer des brigades de remplacement lorsque l'on constate les besoins dans le rapport d'activité : « 2020/21 : 30 AESH absents [hors maladie de courte durée] soit 18,54 ETP ». L'ensemble de ces mesures, de notre point de vue, limiterait le nombre important, en ratio, de démissions en Meuse : « 10 démissions depuis le 1/09/20 ».

Dernière remarque liée au suivi de l'école inclusive, la formation continue des enseignants. Le rapport cite des « modules d'initiatives nationaux ». Il est à noter que ces formations ne sont ciblées que sur les professeurs des écoles. C'est donc oublier les professeurs des collèges ! Or, le plan académique de formation ne répond pas non plus à ce manque. Aussi, nous pensons que, pour faire vivre l'inclusion, ce sont des formations d'équipes (enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, AESH...) qui sont nécessaires.